

*Date de dépôt : 5 février 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Les architectes ont-ils encore leur place au sein de l'office de l'urbanisme ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.*

*Renforcer l'efficacité et l'opérationnel, c'est également développer et s'appuyer sur des compétences professionnelles et sur une connaissance du territoire genevois et transfrontalier.*

***Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il communiquer le nombre de collaborateurs de l'OU titulaires d'un diplôme d'architecte EAUG/IAUG/EPFL/EPFZ ou d'une école supérieure d'architecture et leurs fonctions respectives au sein de l'office de l'urbanisme ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office de l'urbanisme compte 50 collaborateurs titulaires d'un diplôme d'architecte EAUG/IAUG/EPFL/EPFZ ou d'une école supérieure d'architecture.

Les fonctions occupées par ces titulaires sont :

- 4 directeurs et directrice générale,
- 1 attaché de direction,
- 6 chefs de service,
- 11 urbanistes aménagistes chefs de projet,
- 15 architectes urbanistes (dont 4 architectes LDTR),
- 13 inspecteurs de la construction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP